



# PROGRAMME DE FORMATION

## Homéopathie – Niveau 1

<b>OBJECTIFS :</b>	Permettre aux éleveurs de connaître les aspects généraux de l'utilisation de l'homéopathie en élevage.
<b>PRE-REQUIS :</b>	
<b>PUBLIC :</b>	Exploitants agricoles – Conjointes collaborateurs – Aides familiaux
<b>LIEUX :</b>	Chambre d'Agriculture de Lattes
<b>DATES :</b>	En cours de finalisation.
<b>RESPONSABLES STAGE :</b>	Jennifer STADLER - LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59
<b>INTERVENANTS :</b>	Vétérinaire Spécialisée
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b>	Exposés participatifs, supports papier, projection.
<b>DUREE :</b>	7 heures
<b>COUT :</b>	<b>280</b> euros (prise en charge partielle par votre fonds de formation et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge : 00 € Autre public : nous consulter
<b>ATTESTATION :</b>	Une attestation est remise aux candidats à la fin de la formation.

### **1 JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h – 12 h 30 :** Intervenant : Vétérinaire spécialisé

Connaître les aspects généraux de l'homéopathie en élevage.

Présentation de l'homéopathie en élevage

Généralités

L'homéopathie :

- Qu'est-ce que c'est ?
- Comment opère-t-on ?

**13 h 30 – 17h 00 :** Intervenant : Vétérinaire spécialisé

Être capable de mettre en pratique l'homéopathie en élevage

Application de l'homéopathie en élevage sur des cas concrets

Traitements symptomatiques comme les mammites, la FCO...

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND- Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex  
Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Production principale : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

**« L'homéopathie Niveau 1 »**

**Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP)<sup>1</sup> :  Cotisant solidaire

**Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCALIM  Autre fonds (à préciser)

**Documents obligatoires à joindre :**

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
  - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- **Les personnes en cours d'installation :**
  - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
  - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

<sup>1</sup> Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.